

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **8 juillet 2019**

Délibération n° 2019-3534

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or

objet : Aménagement d'un parking provisoire - Approbation du programme de l'opération et de l'enveloppe financière affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

**Rapporteur** : Monsieur le Conseiller délégué Veron

**Président** : Monsieur Marc Grivel

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 25 juin 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mardi 9 juillet 2019

Présents : M. Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, MM. Bernard, Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, MM. Vesco, Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Forissier, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Mme Hobert, MM. Hugué, Lavache, Mmes Le Franc, Leclerc, MM. Lung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Roustan, Mme Runel, MM. Sannino, Sécheresse, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet.

Absents excusés : MM. Kimelfeld (pouvoir à M. Le Faou), Abadie (pouvoir à M. Grivel), Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Mmes Poulain (pouvoir à M. Veron), Ait-Maten (pouvoir à M. Blachier), Basdereff (pouvoir à Mme Crespy), Brugnera (pouvoir à M. Longueval), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burricand (pouvoir à Mme Peytavin), MM. Butin (pouvoir à Mme David), Casola (pouvoir à M. Boudot), Devinaz (pouvoir à M. Berthilier), Fromain (pouvoir à M. Hamelin), Mme Ghemri (pouvoir à M. Bravo), M. Gillet (pouvoir à Mme Croizier), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), MM. Jeandin (pouvoir à M. Vincent), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Mme Lecerc (pouvoir à M. Gomez), MM. Passi, Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Reveyrand (pouvoir à Mme Le Franc), M. Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Sarselli (pouvoir à M. Cohen), M. Sturla (pouvoir à Mme Varenne), Mme Tifra (pouvoir à M. Chabrier), M. Uhrich (pouvoir à M. Geourjon), Mme Vullien (pouvoir à M. Curtelin).

Absents non excusés : M. Aggoun, Mme Burillon, MM. Collomb, Genin, Havard, Mme Servien.

**Conseil du 8 juillet 2019**  
**Délibération n° 2019-3534**

commission principale : déplacements et voirie

objet : **Aménagement d'un parking provisoire - Approbation du programme de l'opération et de l'enveloppe financière affectée aux travaux - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - espaces publics infrastructures

## **Le Conseil,**

Vu le rapport du 29 mai 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération "Réseau express de l'agglomération lyonnaise (REAL 2) - Aménagement des gares (P+R) (Convention de fonctions d'agglomération et de centralité)" fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole le 6 juillet 2015.

### **I - Contexte**

Avec ses 100 trains par jour permettant de rejoindre le centre de Lyon en seulement 15 mn, la gare de Saint Germain au Mont d'Or bénéficie d'une grande attractivité.

Sa zone de chalandise est très large et s'étend jusqu'à Trévoux et Misérieux. Pour rejoindre la gare, la plupart des voyageurs se déplace donc en voiture.

Les poches de stationnement aux abords de la gare de Saint Germain au Mont d'Or sont saturées et un nombre important de stationnements sauvages sur les trottoirs ou le long des voiries est recensé. Cette situation est accidentogène pour les piétons.

Par ailleurs, la gare de Saint Germain au Mont d'Or ne cesse de gagner en attractivité. Les études menées sur cette gare estiment à +25 % le nombre de voyageurs sur les 15 prochaines années. Cette augmentation de fréquentation s'accompagnera nécessairement d'un besoin croissant en espaces de stationnement.

Afin de faire face à la problématique de stationnement, un parking relais de 500 places extensible à 700 places sera construit sur la parcelle SNCF actuellement utilisée comme parking.

Pour apporter une réponse rapide à la problématique de stationnement sauvage avant la livraison du P+R, la réalisation d'un parking provisoire pour le 1<sup>er</sup> trimestre 2020 est prévue. La capacité de ce parking, situé le long de la RD51, est estimée entre 150 et 180 places.

La présente délibération porte sur l'aménagement du parking provisoire.

### **II - Projet**

L'aménagement d'un parking provisoire à proximité de la gare de Saint Germain au Mont d'Or vise à :

- améliorer l'offre de stationnement aux abords de la gare, en attendant la livraison du P+R,
- assurer la sécurité des piétons.

Il prévoit :

- la création de 150 à 180 places de stationnement de part et d'autre de la RD51,
- le marquage au sol et l'aménagement des accès aux poches de stationnement,
- la création de passages piétons permettant d'accéder aux parkings.

L'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux (EFPAT) du parking provisoire est de 1 000 000 € TTC.

### III - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

La présente délibération a pour objet d'individualiser une autorisation de programme complémentaire pour mener les études et les travaux d'aménagement du parking provisoire.

Les dépenses relatives aux études et aux travaux sont estimées à 1 484 000 € TTC (date de valeur avril 2019) ainsi réparties : 484 000 € TTC pour les études préalables et les frais de maîtrise d'ouvrage (parking provisoire et P+R), 1 000 000 € TTC pour la réalisation du parking provisoire.

Ce projet ayant déjà fait l'objet d'une individualisation d'autorisation de programme partielle de 419 000 € TTC pour la réalisation des études, le montant de l'autorisation de programme complémentaire nécessaire est de 1 065 000 € TTC.

### IV - Planning

Dans l'hypothèse où le projet ne sera pas soumis à étude d'impact, les travaux sont programmés pour octobre 2019 avec une livraison prévisionnelle au 1<sup>er</sup> trimestre 2020 ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

### DELIBERE

**1° - Approuve** le programme et l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux d'aménagement d'un parking provisoire aux abords de la gare de Saint Germain au Mont d'Or.

**2° - Décide** l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme P08 - Transports urbains pour un montant de 1 065 000 € TTC, en dépenses, à la charge du budget principal, réparti selon l'échéancier suivant :

- 315 000 € en 2019,
- 750 000 € en 2020,

sur l'opération n° 0P08O5326 - Saint Germain au Mont d'Or - aménagement gares (P+R Saint Germain).

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 1 484 000 € TTC, en dépenses, au budget principal.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 9 juillet 2019.**

.

.